

AVIS D'Appel d'Offres National Ouvert Avec Exigence de Capacités Minimales
N°AT/DO/SDFS/DAL/SA/ 11/2023

La Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Adrar lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour **Travaux de Remplacement, réparation et de développement du réseau de distribution Optique (ODN)**

CONDITIONS D'ELIGIBILITE :

La participation au présent avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales, s'adresse uniquement aux entreprises titulaires de registre de commerce comprenant le code d'activité « 109 214 » « intitulé » construction de réseaux des centres électroniques et téléphoniques »

Les représentants des entreprises intéressés peuvent se présenter pour retirer le cahier des charges contre paiement de la somme de **cinq mille (5000) dinars** non récupérable auprès de la BNA Adrar versé dans le compte N° **001002500300000135 clé 43** de la Direction opérationnelle des télécommunications Adrar. Accompagné du cachet de l'entreprise à l'Adresse ci-après :

DIRECTION OPÉRATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS D'Adrar
« SERVICE ACHATS »
ROUTE NATIONAL ADRAR REGGANE

Documents constitutifs de l'offre.

Les soumissionnaires doivent fournir des offres comportant :

1- Dossier Administratif :

- La déclaration de Probité (**Annexe 04**)
- Copie du statut de l'entreprise, pour les personnes morales ;
- Copie de mise à jour (CNAS, CASNOS, CACOBATH) en cours de validité ;
- Copie de l'extrait de rôle en cours de validité ;
- Copie de de l'attestation ou la carte d'immatriculation fiscale "NIF",
- Casier Judiciaire du Gérant ou signataire du contrat en cours de validité ;
- la délégation du pouvoir de signature, le cas échéant ;
- attestation justifiant le statut ANSEJ ou CNAC (pour les entreprises ANSEJ ou CNAC).

2- Offre technique :

Dossier d'éligibilité :

- Copie de l'extrait du registre de commerce électronique.

Dossier technique

- Une déclaration à souscrire, (**ANNEXE 03**).
- Les références détaillées de l'entreprise, principalement sur l'expérience dans l'exécution des travaux de même nature que l'objet du présent CDC , justifiées par des attestations de bonne exécution ou PV de réception provisoire sans réserves ou définitive délivrées durant les Cinq (05) dernières années ;

ALGERIE TELECOM-SPA
EPE-SPA au capital social de 115 000 000 000.00 DA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS D'ADRAR
NIF 000216001808337
SOUS DIRECTION FONCTIONS SUPPORT
DEPARTEMEMEN ACHATS ET LOGISTIQUE
SERVICE ACHATS

- La déclaration sur l'honneur respectant le modèle (**ANNEXE 05**),
- La lettre d'engagement sur les moyens humains dont dispose l'entreprise, dûment renseignée et signée, en respectant le modèle (**ANNEXE 06**);
- La lettre d'engagement sur les moyens matériels dont dispose l'entreprise, dûment renseignée et signée, en respectant le modèle (**ANNEXE 07**);
- lettre d'engagement sur la durée de garantie (**ANNEXE 08**);
- Le présent cahier des charges avec la mention manuscrite obligatoire suivant « **lu et approuvé** » à l'endroit réservé à cet effet pour les trois parties (CCAG,CPT et CPS)

NB : l'absence des références mentionnées dans la 2ème ligne du dossier technique, n'est pas un critère de rejet

3- Offre financière :

- lettre d'engagement et d'adhésion dûment renseignée et signée (**ANNEXE 02**) ;
- Le bordereau des prix unitaires arrêtés par Algérie Télécom (**ANNEXE 01**) portant le cachet et la signature du soumissionnaire précédé de la mention « lu et approuvée »

Le soumissionnaire assumera les risques de défaut des renseignements exigés par les documents de l'appel d'offres ou la présentation d'une offre non conforme, à tous égards aux exigences de ces documents.

N.B : Algérie Télécom se réserve le droit de vérifier et de s'informer sur les Capacités, références et sur tous les documents fournis par le soumissionnaire, par tout moyen légal.

Ne seront présélectionnées à la phase de l'évaluation que les candidats qui auront satisfait à l'ensemble des exigences.

Les candidats doivent insérer le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière dans des enveloppes séparées et fermées, indiquant, sur chaque enveloppe, la dénomination du soumissionnaire, la référence et l'objet de l'appel d'offres à la concurrence ainsi que, sur chaque pli correspondant, la mention « **Dossier Administratif** », « **Offre Technique** », « **Offre Financière** »:

Les trois (03) enveloppes susmentionnées sont insérées

ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS D'ADRAR
ROUTE NATIONAL ADRAR REGGANE.
« AVIS D'Appel d'Offres Nationale OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES
MINIMALES » N° AT/DO/SDFS/DAL/SA/ 11/2023
« Travaux de Remplacement, réparation et de développement du réseau de distribution
Optique (ODN) »

<<A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et évaluation des offres>>



ALGERIE TELECOM-SPA
EPE-SPA au capital social de 115 000 000 000.00 DA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS D'ADRAR
NIF 000216001808337
SOUS DIRECTION FONCTIONS SUPPORT
DEPARTEMEMEN ACHATS ET LOGISTIQUE
SERVICE ACHATS

La durée de préparation des offres est fixée à quinze (15) jours à compter de la 1^{ère} parution de l'avis d'appel d'offres.

La date limite de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la préparation des offres telle qu'indiquée ci-dessus, de 08 H 00 à 14h00.

Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire légal (vendredi ou samedi), la date limite de dépôt sera prorogée jusqu' au jour ouvrable suivant, dans les mêmes heures.

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant une durée de cent quatre-vingts (180) jours, à Compter de la date d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis des offres s'effectuera en séance public et en présence des soumissionnaires, en une seule phase, elle aura lieu le jour correspondant à la date limite de dépôt des offres, à 14H00 à l'adresse suivante :

ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPÉRATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS D'ADRAR
ADRESSE : ROUTE NATIONAL ADRAR REGGANE

Il convient de souligner qu'une seule personne par entreprise soumissionnaire (le représentant dument accrédité) est autorisée à la séance d'ouverture des plis.